



# Sommaire

## 1. Présentation globale

Budget primitif 2024.....	5
Répartition des dépenses tous budgets consolidés par fonction.....	6
Les documents budgétaires.....	8

## 2. Le budget principal

1/ La section de fonctionnement .....	11
Les dépenses.....	11
Les recettes.....	14
2/ La section d'investissement.....	16
Les dépenses.....	16
Les recettes.....	18
3/ L'autofinancement.....	18

## 3. Les budgets annexes

1/ Cycle de l'eau .....	20
2/ Environnement.....	21
3/ Transport .....	22
4/ Zones d'activités .....	23
5/ Régie Espace de liberté.....	24
6/ Régie Pompes funèbres.....	25

## 4. La dette de la collectivité

Répartition de l'encours.....	27
Analyse du risque.....	27
Réaménagement de la dette .....	28
Capacité de désendettement .....	28
Nouveaux emprunts 2024 .....	28

## 5. Le niveau des taux d'imposition

Taxe foncière bâti.....	30
Taxe foncière non bâti.....	30
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires.....	30
CFE.....	30
TEOM.....	30

## 6. Les principaux ratios du budget principal

Comparatif avec la moyenne nationale des collectivités de même strate.....	32
--	----

## 7. L'état des effectifs et des charges de personnel

Structure des effectifs.....	34
Dépenses de personnel (012) .....	35

# 1. Présentation globale

→ BUDGET PRIMITIF 2024

→ RÉPARTITION DES DÉPENSES  
TOUS BUDGETS CONSOLIDÉS  
PAR FONCTION

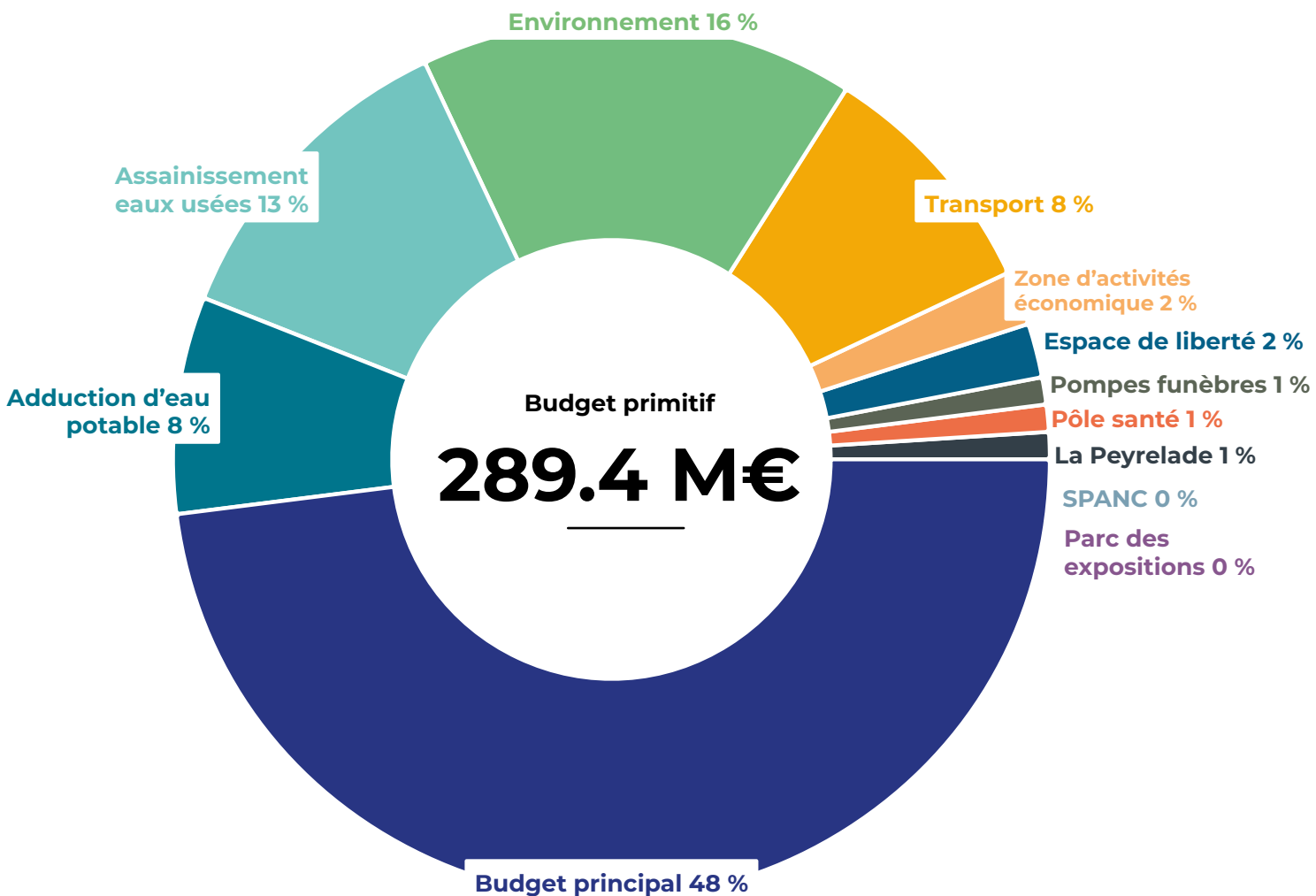
→ LES DOCUMENTS BUDGÉTAIRES  
Les éléments de synthèse  
Les éléments du vote

## 1. Présentation globale

BUDGET PRIMITIF 2024	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	RAR 2024	TOTAUX
Budget principal	96 775 713.00 €	37 834 536.40 €	5 416 165.60 €	140 026 415.00 €
Budget annexe adduction d'eau potable	10 321 529.00 €	10 615 016.99 €	2 044 983.01 €	22 981 529.00 €
Budget annexe assainissement des eaux usées	12 641 943.00 €	19 008 835.05 €	1 916 128.95 €	33 566 907.00 €
Budget annexe SPANC	281 644.00 €	1 030.00 €	- €	282 674.00 €
Budget annexe environnement	40 127 408.00 €	6 562 236.23 €	567 358.77 €	47 257 003.00 €
Budget annexe transport	20 804 112.00 €	3 777 165.38 €	244 693.62 €	24 825 971.00 €
Budget annexe des zones d'activités économiques	1 261 700.00 €	3 527 326.29 €	902 009.71 €	5 691 036.00 €
Budget annexe de la régie Espace de liberté	5 146 820.00 €	340 191.22 €	12 808.78 €	5 499 820.00 €
Budget annexe de la régie pompes funèbres	2 960 052.00 €	164 873.61 €	106 614.39 €	3 231 540.00 €
Budget annexe ZA pôle santé	422 388.00 €	2 209 638.00 €	- €	2 632 026.00 €
Budget annexe ZA La Peyrelade (Armissan)	1 375 803.00 €	1 398 162.00 €	- €	2 773 965.00 €
Budget annexe Parc des expositions	635 000.00 €	10 000.00 €	- €	645 000.00 €
<b>TOTAL DES BUDGETS</b>	<b>192 754 112 €</b>	<b>85 449 011.17 €</b>	<b>11 210 762.83 €</b>	<b>289 413 886.00 €</b>

# Budget primitif 2024

Le budget consolidé du Grand Narbonne pour l'exercice 2024 est de **289.4 M€ tous budgets confondus**, soit 192.8 M€ en section de fonctionnement, 85.4 M€ en section d'investissement et 11.2 M€ de restes à réaliser en dépenses.



1. Présentation globale

# Répartition des dépenses tous budgets consolidés par fonction

Hors opérations d'ordre, affectations, charges imprévues et exceptionnelles ;  
hors reversements aux communes et hors emprunts.

20 %

**Environnement**

31 047 012 €



19 %

**Cycle de l'eau**

30 140 549 €



11 %

**Développement  
économique**

16 393 721 €

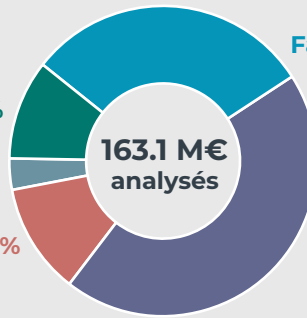


**Zoom au prisme  
du budget Cap Climat**

Très favorable 10 %

Indéfinie 3 %

Défavorable 12 %



Favorable 30 %

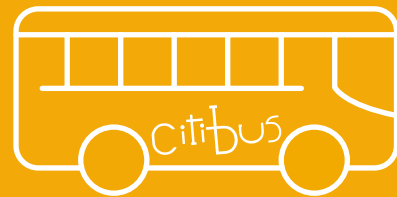
Neutre 45 %

**16 %  
Administration  
générale**

23 986 285 €

**10 %  
Transport**

15 285 567 €



**5 %  
Culture**

7 820 809 €



**4 %  
Sécurité  
publique**

6 250 400 €



**4 %  
Sport**

6 149 506 €



**5 %  
Aménagement  
urbain**

7 728 108 €



**2 %  
Pompes  
funèbres**

3 563 266 €

**2 %  
Logement**

2 732 080 €

**1 %  
Interventions  
sociales**

1 694 050 €

**1 %  
Enseignement  
et formation**

1 163 950 €

# Les documents budgétaires

## Les éléments de synthèse

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Statistiques, fiscales et ratios financiers pour le budget principal

### TABLEAUX D'ENSEMBLE

Équilibre financier par nature, en fonctionnement et en investissement

### BALANCE GÉNÉRALE DU BUDGET

## Les éléments du vote

### SECTION FONCTIONNEMENT

Vue d'ensemble des dépenses et recettes  
Dépenses et recettes par nature

### SECTION INVESTISSEMENT

Vue d'ensemble des dépenses et recettes  
Dépenses et recettes par nature  
Liste des autorisations de programme

### ANNEXES

**Éléments du bilan** (*présentation croisée par fonction pour les budgets en M57, état de la dette, provisions...*)  
**Engagements hors bilan** (*état des emprunts garantis...*)  
**Autres éléments d'information** (*état du personnel...*)



## 2. Le budget principal

→ LA SECTION  
DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses

Les recettes

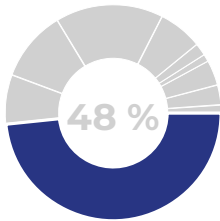
→ LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses

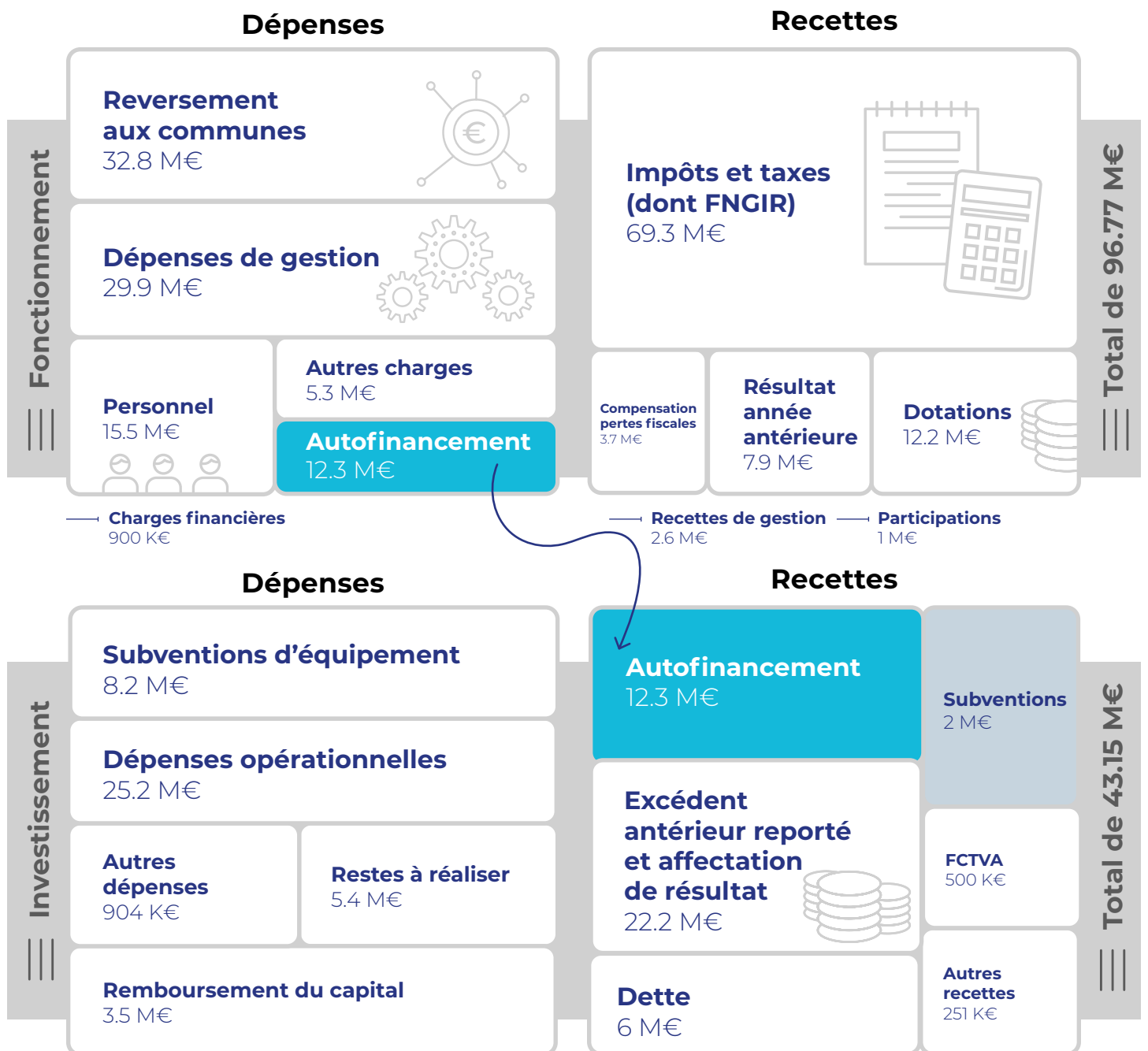
Les recettes

→ L'AUTOFINANCEMENT  
DE LA COLLECTIVITÉ

# Le budget principal



Le budget principal est de 140.1 M€ (dépenses réelles et dépenses d'ordre comprises), dont 96.78 M€ en section de fonctionnement et 43.25 M€ en investissement (37.83 M€ pour l'exercice 2024 et 5.42 M€ de restes à réaliser en dépenses 2023).



# 1. Section fonctionnement

## → Les dépenses

### Les dépenses réelles de fonctionnement prévisionnelles 2024 s'établissent à 84.5 M€.

Hors charges exceptionnelles et hors dépenses imprévues, elles sont en augmentation de 2.93 % par rapport au budget voté en 2023 (budget primitif + décisions modificatives).

#### Les charges à caractère général ↘ -6.61 %

Les charges à caractère général, d'un montant de **8.83 M€**, correspondent aux dépenses courantes de la collectivité. Elles sont en baisse de 6.61 % (-625 K€). La baisse s'explique principalement par une estimation des fluides haute lors de l'établissement du budget 2023 au regard de la crise énergétique annoncée.

#### ACHATS ET VARIATIONS DES STOCKS : ↘ -11.83 %

Ces dépenses présentent une baisse importante en raison de l'estimation haute de 2023 qui prenait en compte les éléments d'une crise énergétique sous-jacente. L'inflation en matière énergétique a eu lieu mais a été inférieure aux prévisions budgétaires en 2023. La prévision budgétaire 2024, prend en compte le coût effectif de 2023.

| Ces éléments retraités, les charges et variations des stocks sont stables (-0.75 %).

#### AUTRES ACHATS EXTERNES : ↘ -5.67 %

La diminution de - 5.67 % sur ce poste de dépenses est le résultat de plusieurs facteurs. Tout d'abord une volonté de diminution des dépenses de fonctionnement, conformément à la loi de programmation des finances publiques. Les dépenses de fonctionnement globales étant très contraintes (charges de personnel et participations diverses), l'effort est concentré sur le chapitre 011.

Certaines études seront portées en interne afin de diminuer le poids de ce chapitre. Enfin, en 2023, un contentieux s'est réalisé ce qui a augmenté les frais d'actes et de contentieux. La prévision 2024, revient à un niveau habituel.

#### Les charges de personnel ↗ + 10.28 %

Les charges de personnel (chapitre 012) pour **15.55 M€** progressent de 10.28 % par rapport au budget 2023 en intégrant le Glissement Vieillesse Technicité, les évolutions règlementaires, la revalorisation du point d'indice en année pleine et du SMIC, l'augmentation de 5 points d'indice à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et la politique volontariste du Grand Narbonne en faveur du pouvoir d'achat. Ce poste de dépenses fait l'objet d'une partie spécifique de la présente note.

## 2. Le budget principal

### 1. Section fonctionnement



#### Reversements aux communes

Ces reversements pour près de **32.8 M€** sont stables (+0.98 %) et sont les reversements que le Grand Narbonne fait à partir de son produit fiscal, à l'Etat au titre du Fond National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) pour 11.35 M€, aux communes membres de l'EPCI avec plus de 18.3 M€ par les attributions de compensation, 770 K€ pour reversement de fiscalité liée aux énergies renouvelables, 2.2 M€ de taxe de séjour reversés à l'Office de tourisme Côte du Midi et 200 K€ de régularisation sur le produit de TVA perçu 2023.

#### Les autres charges de gestion courante

**Les autres charges de gestion courante, d'un montant total de 20.6 M€, augmentent de 3.24 % par rapport aux crédits votés en 2023 (BP+DM).**

**La hausse de ce chapitre est notamment due à l'augmentation de la participation au SDIS (6.6 M€, soit + 5 % pour 2024) et à la dotation initiale au nouveau budget annexe Parc des Expositions (+300 K€).**

Le poste de dépenses comprend également

**le versement de la participation :**

- > au budget annexe zones d'activités (600 K€),
- > au budget annexe transport (2.9 M€)
- > et à la régie de l'Espace de liberté (2 M€),

**la participation**

- > à l'Office de tourisme Côte du Midi (792 K€),
- > aux EPAGE (2.2 M€),
- > à l'EPCC NarboVia (710 K€)
- > et au Parc Naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée (265 K€)

**les subventions** versées à des associations et à des organismes publics (2.6 M€)

**la prévision budgétaire** pour les admissions en non-valeur (70 K€).

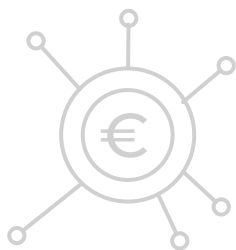
#### Les autres charges

**Les charges financières prévisionnelles s'établissent à 900 K€, elles sont stables par rapport au budget voté en 2023, en raison de l'autofinancement intégral des équipements.**

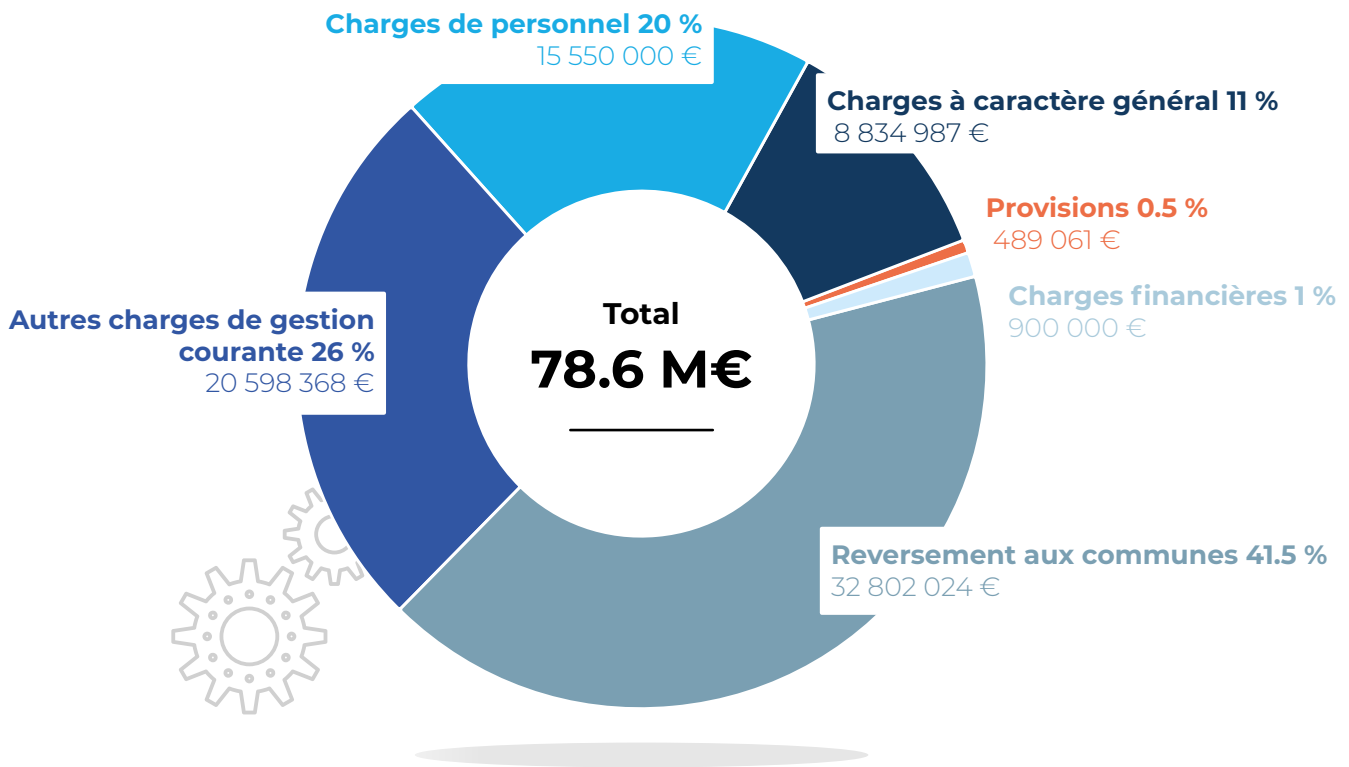
La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite loi MAPTAM, a créé la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI).

Pour le Grand Narbonne, cette compétence est gérée par les établissements publics territoriaux de bassin (EPTB) et les établissements publics d'aménagement et de gestion des eaux (EPAGE) compétents sur le territoire. Des travaux d'envergure sont prévus dans les Programmes d'Actions de Prévention des Inondations à l'échelle du Grand Narbonne et auront un impact non négligeable sur la cotisation du Grand Narbonne notamment en 2028. À ce titre, une provision semi-budgétaire d'un montant de 489 K€ est créée.

Les charges exceptionnelles prévoient les crédits nécessaires pour les annulations de titres de recettes, pour environ 100 K€. Elles permettent également d'identifier les crédits (5.2 M€) issus de l'excédent antérieur reporté, non affectés en investissement afin d'anticiper sur le besoin de financement des budgets annexes notamment.



## Répartition des dépenses réelles de fonctionnement par poste



### Zoom au prisme du budget Cap Climat

#### Très favorable 8%

Actions du pôle ADT, étude sur l'implantation du photovoltaïque en toiture, petites interventions sur pistes cyclables

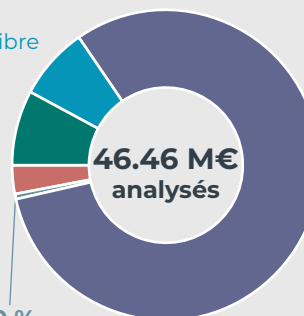
#### Défavorable 3 %

Carburant, dépenses relatives aux véhicules thermiques, impressions

Indéfinie 0 %

#### Favorable 8 %

Subvention d'équilibre au budget annexe transport



46.46 M€ analysés

#### Neutre 81 %

Masse salariale administrative, maintenance, téléphonie

## 2. Le budget principal

### 1. Section fonctionnement

#### → Les recettes

## | Les recettes réelles de fonctionnement, d'un montant de 88.9 M€

(hors excédent antérieur reporté) augmentent de 4.87 % (+4.12 M€) par rapport aux crédits votés en 2023 (budget primitif + décisions modificatives).

Cette augmentation est notamment due à l'impact de l'inflation sur la part de TVA transférée aux EPCI en compensation de la taxe d'habitation et de la CVAE. Elle affiche une revalorisation estimée à +4 % en 2024. La revalorisation forfaitaire des bases locatives est estimée à 3.9 % et impactera très peu les recettes du Grand Narbonne, les valeurs locatives des locaux professionnels ayant été réformées en 2017.

#### Les produits des services

**Les produits des services, d'un montant de 2.13 M€, doivent être retraités.** En effet, en 2024, les refacturations de masse salariale sont comptabilisées dans ce chapitre (en 2023, elles apparaissaient au chapitre 013). Ainsi, hors refacturation, les produits des services augmentent de 4 % (+35 K€). On retrouve notamment dans cette catégorie les recettes issues de la tarification de certains services comme le Patio des arts, la piscine de Fleury ou les autorisations d'urbanisme.

#### Les impôts et taxes

Le produit fiscal, d'un montant de 69.3 M€ augmente de 6.52 % par rapport aux crédits votés en 2023. Cette augmentation s'explique par la progression très dynamique de TVA (compensation de la part TH et de la CVAE) et par le dynamisme des bases locales.

Le produit fiscal comprend notamment :

- > **la fiscalité ménage et économique estimée à 62.1 M€** avant reversement du FNGIR,
- > **Le FPIC** (Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales) **estimé à 1.94 M€**,
- > **Le produit voté de la taxe GEMAPI (2.7 M€)** en hausse,
- > **La Taxe de Séjour Intercommunale (2.2 M€)** en hausse,
- > **Les attributions de compensations négatives représentent 247 K€.**

#### Les dotations et participations

**Les « Dotations et Participations », d'un montant total de 16.93 M€, diminuent de - 1.59 %** par rapport à 2023.

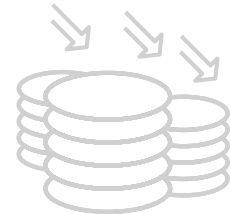
Ce chapitre est constitué de la dotation globale de fonctionnement de 11.85 M€ et de la DC RTP (dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle) de 940 K€. Ces dotations sont stables par rapport au BP+DM 2023.

On retrouve également les compensations fiscales relatives aux exonérations des taxes foncières et des bases CFE des établissements industriels. Ces compensations évoluent de 5.7 % et prennent en compte la revalorisation des bases fiscales.

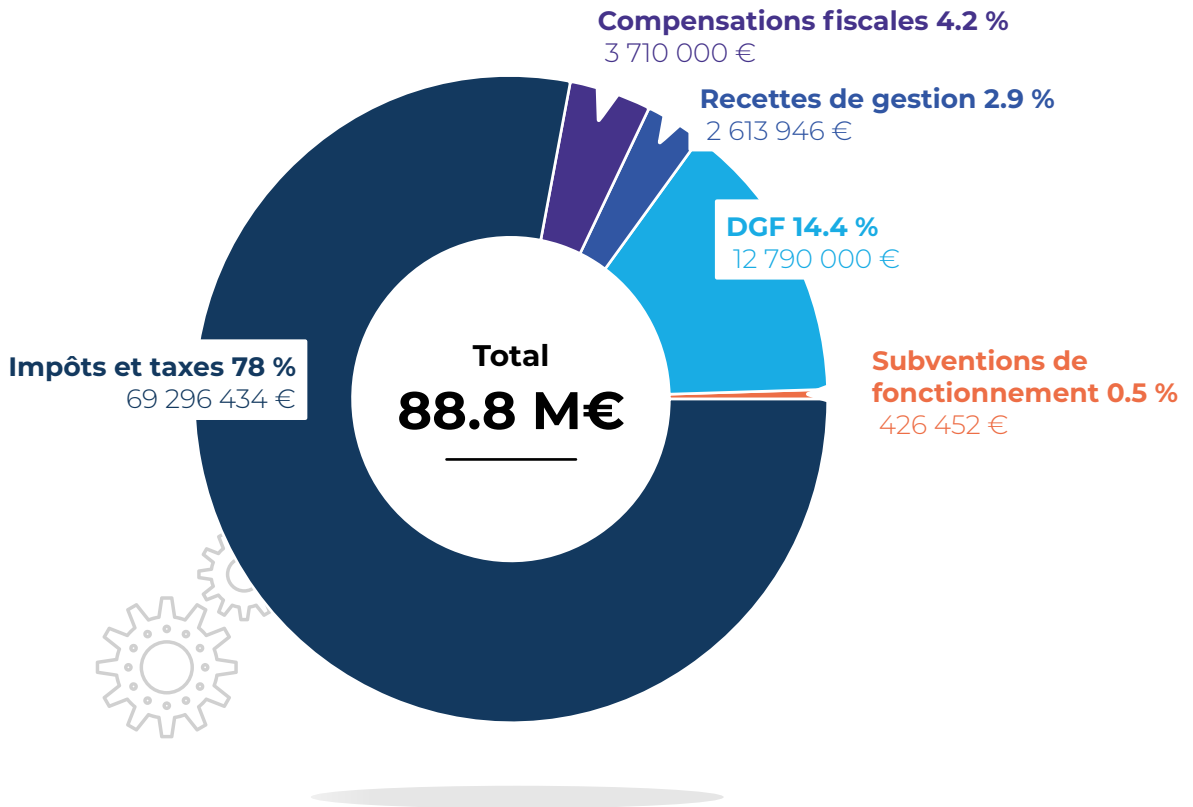
Enfin, sont comptabilisées dans ce chapitre les subventions de fonctionnement estimées à 426 K€ (pour le Fablab d'INESS, le Contrat de Ville, l'ingénierie en matière d'aménagement du territoire et d'insertion ou la médiathèque et le Patio des arts).

#### Les autres produits de gestion courante

**Les autres produits de gestion courante seront stables pour 2024 (+ 15 K€).** Ce poste correspond principalement aux loyers d'INESS et d'INNOVEUM.



## Répartition des recettes réelles de fonctionnement par poste



## 2. Le budget principal

# 2. Section investissement

## → Les dépenses

**Les dépenses totales d'investissement de la section sont de 43.25 M€ dont près de 5.42 M€ de restes à réaliser 2023.**

### Les nouvelles dépenses d'équipement

**Les dépenses d'équipement 2024 s'élèvent à 33.43 M€ qui se répartissent en achat d'études ou de logiciel (chapitre 20) pour 1.47 M€, en subventions d'équipements versées (chapitre 204) pour 8.23 M€, en acquisitions de matériel, de terrains ou certains travaux (chapitre 21) pour 8.03 M€ et des travaux (chapitre 23) pour 15.69 M€.**

Certaines opérations sont gérées en Autorisations de Programme (AP), c'est-à-dire les programmes d'investissement pluriannuels gérés en AP/CP, et représentent 24.19 M€ :

	AP/CP	Montant proposé au BP 2024
Nouvelle Aire Grand Passage		2 100 000 €
Peupliers ANRU		5 000 €
Action cœur de ville - volet habitat, traitement îlots dégradés		275 000 €
Logement social Construction 17/24		1 015 000 €
PIG - Rénovation Habitat 17/24		85 000 €
PIG - Rénovation Habitat 22/26		650 000 €
Eaux pluviales		2 500 000 €
Fonds de concours 2022 - 2026		2 000 000 €
Egretier - Extérieurs + locaux Coursan		1 500 000 €
LGV Études + Foncier - 40 ans		787 380 €
Aide à l'immobilier d'entreprises		250 000 €
Commerce de proximité - ACV		50 000 €
Aménagement durable du hameau du Somail		909 550 €
Port de Port-La Nouvelle		1 628 038 €
Aéroport Carcassonne Convention 2 - 9 ans		284 362 €
Réhabilitation des zones d'activités		1 987 000 €
Reprogrammation Médiathèque		2 168 669 €
Pistes cyclables		2 000 000 €
Rénovation EDL		4 000 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>24 194 999 €</b>

D'autres opérations appartenant au Plan Pluriannuel d'Investissement, ne font pas l'objet d'une gestion en AP/CP, et s'élèvent à 6.77 M€ :



PROGRAMMES	Montant proposé au BP 2024
Réhabilitation du Capitole	390 400 €
Recyclerie	180 000 €
Étude requalification entrée Sud Narbonne	70 000 €
Désimperméabilisation et végétalisation	245 600 €
Extension administrative de l'hôtel d'Agglo	1 000 000 €
2 <sup>e</sup> Tranche façades Patio des Arts	250 000 €
Renouvellement Mobilier GN	135 109 €
Renouvellement informatique	334 380 €
Véhicules et adaptation bâtiment pour recharge véhicule électrique	104 000 €
Rénovation des bâtiments	506 500 €
Rénovation énergétique du patrimoine	500 000 €
Vidéoprotection avec le CSU	100 000 €
Travaux Office de tourisme	500 000 €
Pôle échange multimodal Port-la Nouvelle - Étude	36 000 €
Pôle échange multimodal Gare de Narbonne - Étude	350 000 €
Pôle échange multimodal Gare de Leucate - Étude	330 000 €
Extension du Fablab	323 242 €
Opportunité foncière	200 000 €
Réhabilitation des bâtiments ancien cru Fitou	300 000 €
Quai urbain de Port-La Nouvelle	450 000 €
Commerce de proximité (secteurs B et C)	60 000 €
Fonds européens de soutien au développement des entreprises	40 000 €
Étude pour 2 <sup>e</sup> salle de cinéma	60 000 €
Renouvellement instruments Patio des Arts	50 000 €
Acquisitions patrimoniales Médiathèque	17 850 €
Extension du centre funéraire	18 600 €
Documents d'urbanisme et règlementaire	134 000 €
Théâtre	80 000 €
Renouvellement matériel Piscine de Fleury	5 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 770 681 €</b>

Les autres dépenses d'équipements, hors PPI, s'élèvent à :

- > 900 K€ pour les avances remboursables et les dépenses non affectées,
- > 1.6 M€ de rachat d'actif au budget annexe général zones d'activités, voué à être supprimé.

### Le remboursement du capital des emprunts

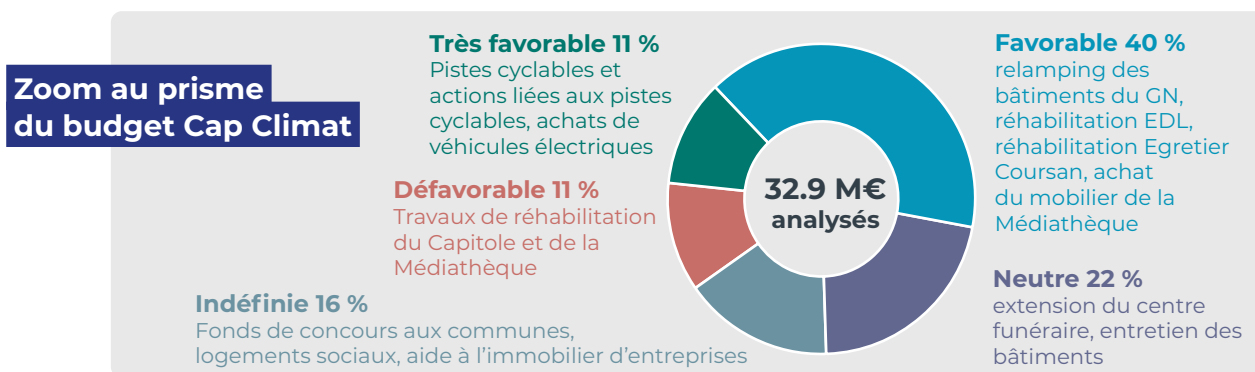
Le remboursement en capital de la dette s'élève 3.5 millions d'euros. Le Grand Narbonne n'a pas emprunté sur le budget principal en 2022 et 2023, l'ensemble des projets a été autofinancé.

### Les autres dépenses d'investissement

Les dépenses affectées au chapitre 27 correspondent à une avance faite au budget ZA la Peyrelade (100 K€) et à des crédits non affectés garantissant le financement d'aléas intervenant en cours d'année (530 K€).

## 2. Le budget principal

### 2. Section investissement



### → Les recettes

Les recettes d'investissement financent les dépenses de la section d'investissement, pour l'équilibre des sections.

Le montant des subventions notifiées est de **2.04 M€**.

Le reste du financement provient des ressources propres du Grand Narbonne, soit **23 M€** répartis ainsi :

- > 500 K€ de fonds de compensation de la TVA,
- > 10 M€ d'affectation des résultats,
- > 5.8 M€ de dotations aux amortissements,
- > 250 K€ d'opérations d'ordre au sein de la section pour la gestion des avances
- > 6.5 M€ d'autofinancement prévisionnel 2024 provenant d'un virement de la section de fonctionnement.

En 2024, pour financer les dépenses d'investissement il est prévu de contracter un emprunt de **6 M€**.

Pour rappel, le Grand Narbonne n'a pas emprunté en 2022 et 2023.

# L'autofinancement de la collectivité

L'épargne nette représente la capacité de la collectivité à financer ses investissements sur ses fonds propres sans avoir recours à des financements extérieurs, une fois l'ensemble de ses charges payées et son annuité de dette remboursée.

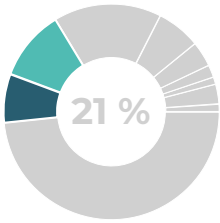
Le bon niveau d'épargne du Grand Narbonne **permet l'autofinancement** d'une partie importante des investissements.

Au 31 décembre 2024, l'épargne nette retraitée des soldes exceptionnels devrait atteindre **7 M€**.

# 3. Les budgets annexes

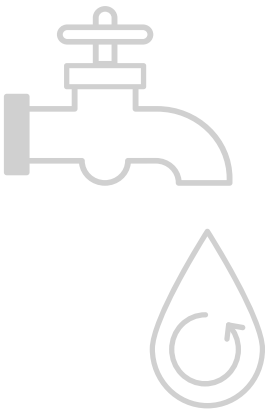
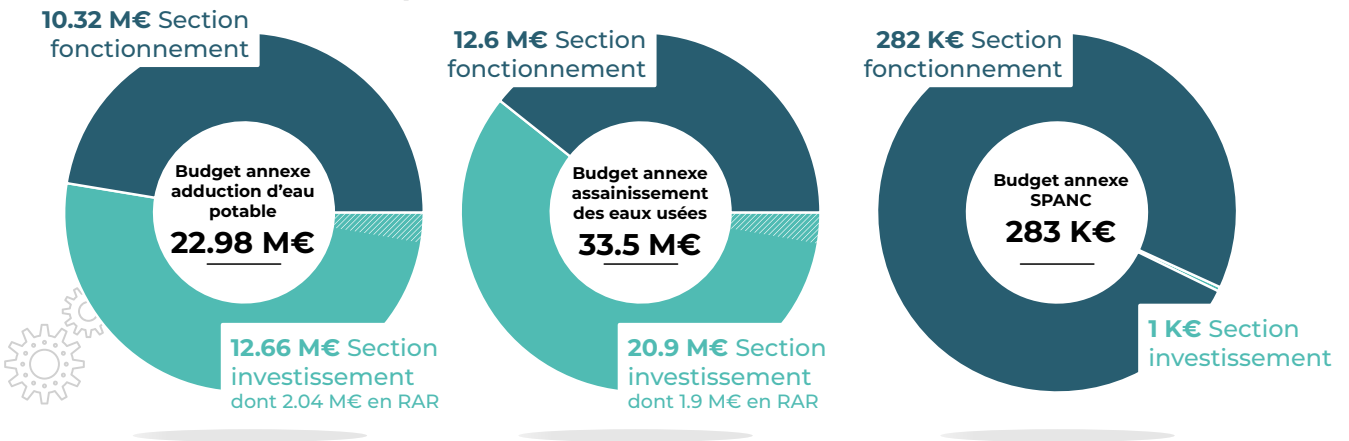
- CYCLE DE L'EAU
- ENVIRONNEMENT
- TRANSPORT
- ZONES D'ACTIVITÉS
- RÉGIE ESPACE DE LIBERTÉ
- RÉGIE POMPES FUNÈBRES

### 3. Les budgets annexes



# 1. Cycle de l'eau

Les trois budgets annexes (eau, assainissement et SPANC) sont autonomes et financés intégralement par des recettes issues de l'exploitation du service, que sont, le produit issu de la tarification des usagers, en fonction de leur consommation, pour 18.83 M€, ainsi que les dotations versées par l'Agence de l'eau au titre de la qualité des eaux, pour un montant de 350 K€.



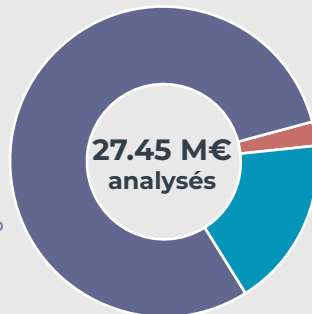
La gestion de l'eau est assurée par des équipes en régie sur certaines communes et par des délégataires privés sur d'autres, selon des logiques géographiques.

Les prévisions de dépenses nouvelles pour le renouvellement des équipements sur ces budgets sont en augmentation afin de tenir compte des besoins sur le territoire : 15.22 M€ d'équipements nouveaux, de travaux de renouvellement de réseaux d'eau et d'assainissement, la construction d'équipements pour la sécurisation en eau et la construction de stations d'épuration sont programmés.

Le financement de l'investissement sera assuré par un recours à l'emprunt à hauteur de 10.5 M€, par 1.75 M€ de subventions et l'autofinancement (affectation du résultat, dotations aux amortissements et virement prévisionnel de la section de fonctionnement).  
 En 2024, il est envisagé de réaménager un emprunt de 3 M€ sur le budget assainissement afin de diminuer le poids de la dette sur les années à venir.

#### Zoom au prisme du budget Cap Climat

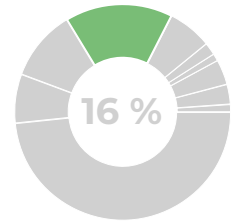
**Neutre 80 %**  
 Construction de réseaux, schémas directeurs, STEP



**Défavorable 2 %**  
 Dépenses liées à des véhicules

**Favorable 18 %**  
 Travaux de réhabilitation des réseaux

# 2. Environnement



C'est un budget de **47.26 M€** (dépenses réelles et dépenses d'ordre comprises), dont **40.13 M€** en section de fonctionnement et **7.13 M€** en section d'investissement (dont **567 K€** de restes à réaliser 2023 en dépenses).

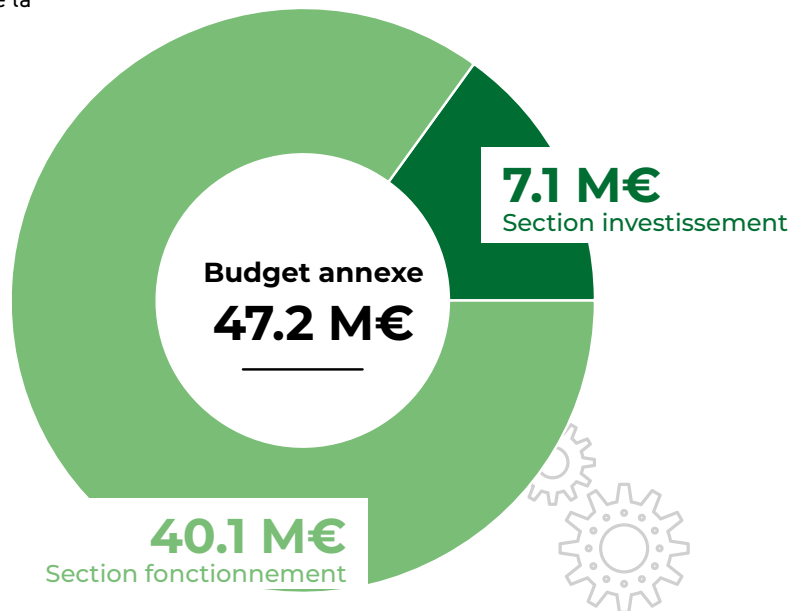
**Ce budget annexe assure la gestion de la collecte et du traitement des ordures ménagères, la gestion du tri et des 18 déchèteries sur le territoire du Grand Narbonne. La collecte étant gérée en régie sur l'ensemble des communes sauf sur la ville-centre, les charges de personnel représentent 8.3 M€ soit une augmentation de 2.47 % par rapport au budget 2023 (BP + DM).**

Les **principales ressources** pour financer cette compétence sont les recettes issues du **recyclage du tri sélectif** ou de la participation d'organismes de tri pour un montant total de 3.71 M€ et la **taxe d'enlèvement des ordures ménagères** (TEOM) dont le produit en 2024 est estimé à 26.7 M€ (soit la revalorisation des bases locatives actée en Loi de Finances : +3.9 %, les taux restant stables).

La **redevance spéciale**, pour 1.4 M€, permet de financer la collecte et le traitement des déchets des professionnels du territoire.

Les **dépenses d'investissement** sur ce budget s'élèvent à 7.1 M€ (RAR 2023 compris). Les dépenses d'équipement représentent 4.4 M€, dont plus de 2 M€ d'acquisition de matériel principalement pour le renouvellement du parc de véhicules lourds destinés à la collecte, 1.1 M€ pour l'achat de bacs enterrés ou le renouvellement et le déploiement de colonnes aériennes, 1.3 M€ de travaux sur les centres techniques. Le remboursement du capital des emprunts, quant à lui, représente 350 K€.

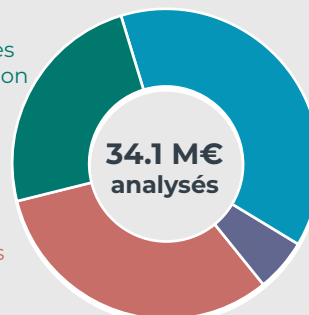
Les **recettes d'investissement** sont la dotation aux amortissements (2.3 M€), le FCTVA (300 K€), l'excédent antérieur reporté (428.6 K€), l'affectation des résultats (3.5 M€) et le virement de la section fonctionnement de 500 K€.



## Zoom au prisme du budget Cap Climat

**Très favorable 24 %**  
Achat de BOM électriques et actions de sensibilisation dans les écoles

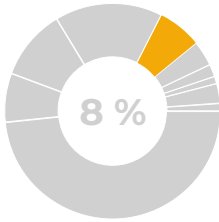
**Défavorable 32 %**  
Marché de collecte des déchets et traitement par enfouissement



**Favorable 38 %**  
Marché de collecte du tri sélectif, achat de colonne de tri

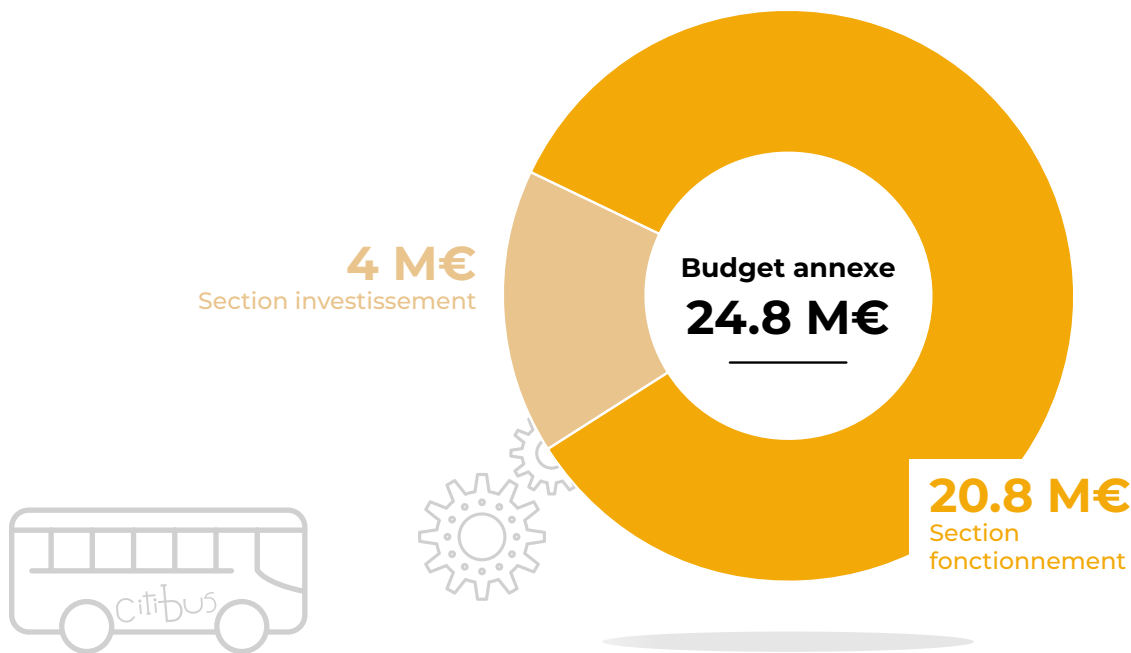
**Neutre 6 %**  
Travaux dans les déchetteries, maintenance logiciel

3. Les budgets annexes



# 3. Transport

C'est un budget de 24.8 M€, dont 20.8 M€ en section de fonctionnement et 4 M€ en investissement (dont 245 K€ de RAR 2023).



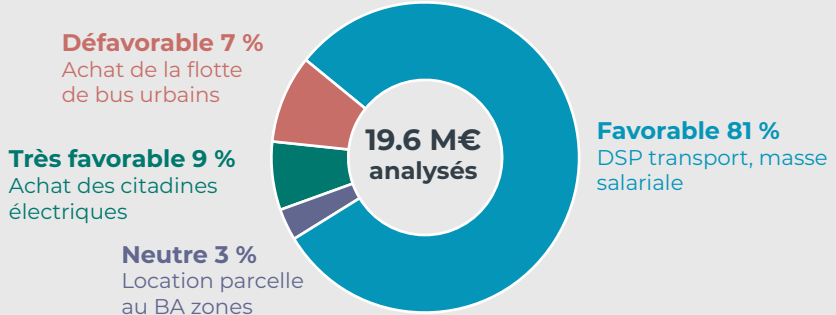
Le transport sur le territoire est assuré par un délégataire de service public, la société Keolis. Le coût de la prestation est de l'ordre de 15.8 M€.

La Délégation de Service Public est en cours de renouvellement. Elle prendra fin au 31/12/2024. Le budget transport est financé principalement par le versement transport pour un montant de 8.7 M€, les dotations du Conseil Départemental et des communes pour 3.1 M€, les recettes propres de l'exploitation du service pour 1.4 M€ et une participation du budget principal de 2.9 M€.

Les dépenses d'équipements d'un montant de 3.5 M€ couvrent les travaux sur les arrêts de bus, l'aménagement du pôle d'échange de Montredon-des-Corbières, le rachat de la flotte urbaine dans le cadre du renouvellement de la DSP transport et l'achat de 6 citadines électriques.

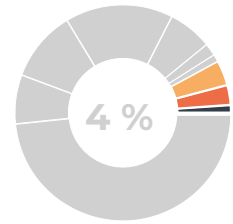
Ces dépenses d'équipement seront financées par un emprunt d'un montant de 3.2 M€.

**Zoom au prisme du budget Cap Climat**



# 4. Zones d'activités

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, la gestion budgétaire des zones d'activités est différenciée dans 3 budgets annexes :



## Budget annexe général des zones d'activités

**LE BUDGET ANNEXE GÉNÉRAL DES ZONES D'ACTIVITÉS**, budget « historique », est voué à disparaître une fois l'entretien de toutes les zones clôturées transféré sur le budget principal, et les travaux d'aménagement des zones en cours distingués dans des budgets annexes dédiés.

Le budget annexe général zones d'activités est un budget de 5.7 M€ (dépenses réelles et dépenses d'ordre comprises), dont 1.3 M€ en section de fonctionnement et 4.4 M€ en section d'investissement (dont 902 K€ de restes à réaliser 2023 en dépenses).

## Budget annexe pôle santé

**LE BUDGET ANNEXE PÔLE SANTÉ**, dédié à l'aménagement de cette zone d'activité.

Le budget annexe pôle santé compte 422 K€ en dépenses de fonctionnement et 2.2 M€ en investissement.

## Budget annexe La Peyrelade

**LE BUDGET ANNEXE LA PEYRELADE** (Armissan), dédié à l'aménagement de cette zone d'activité.

Le budget annexe La Peyrelade (Armissan), géré en comptabilité de stocks, compte :

- 1.38 M€ en dépenses de fonctionnement. Les dépenses réelles représentent 213 K€,
- 1.4 M€ en investissement (dont 80 K€ de remboursement d'emprunt). Le delta correspond aux opérations d'ordre inhérentes à la gestion de stock.

Depuis 2022, toutes les dépenses d'entretien des zones d'activités clôturées sont prises en charge sur le Budget Principal (913 K€). En 2024, les dépenses de réhabilitation de zones en investissement seront également portées par le budget principal (2 M€). La participation en fonctionnement de ce dernier au Budget Annexe général Zones d'Activités est ramenée à 600 K€.

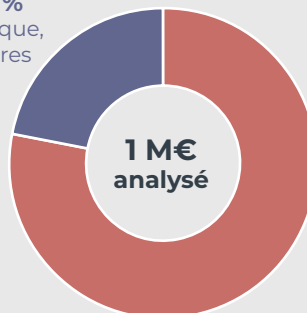
Les dépenses d'équipement restant inscrites sur le Budget Annexe général Zones d'Activités correspondent essentiellement aux compensations agricoles et environnementales sur la ZAC de Névian (150 K€) et à la participation aux concessions avec Alenis (108 K€ pour la ZA le Castellas). Le remboursement du capital de la dette s'élève à 1.75 M€.

**Le budget principal versera une avance de 250 K€ sur le budget annexe La Peyrelade pour équilibrer la section d'investissement. Cette avance sera remboursée à l'occasion de la vente de terrains.**



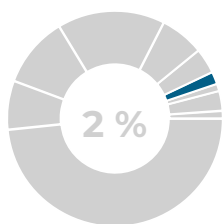
### Zoom au prisme du budget Cap Climat

**Neutre 22 %**  
Appui juridique,  
taxes foncières



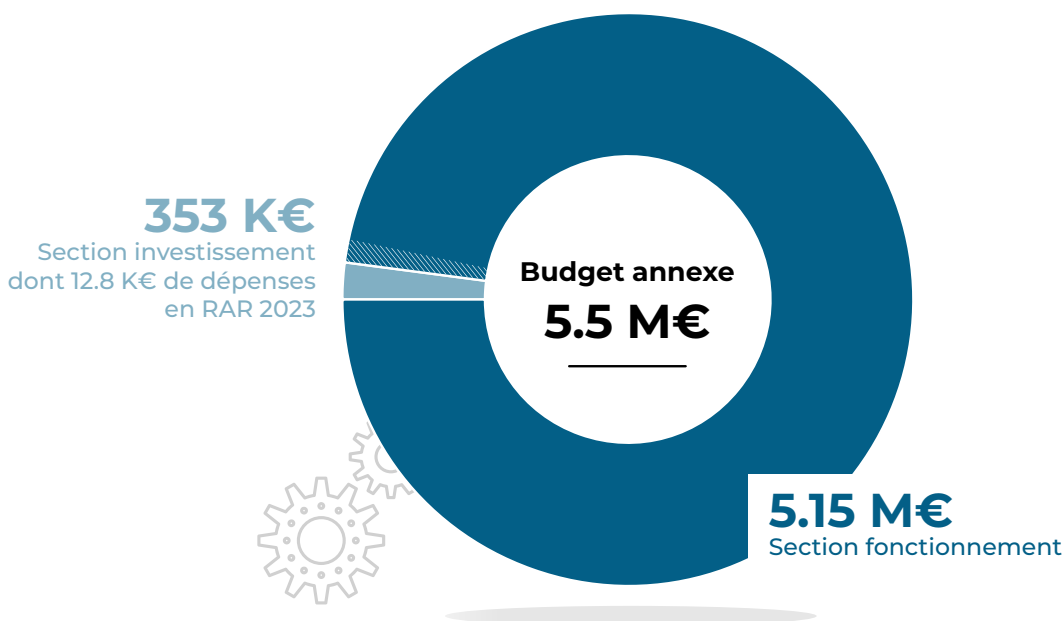
**Défavorable 78 %**  
Compensation agricoles  
et environnementales  
dans le cadre  
des créations de  
zones, concession  
d'aménagement

### 3. Les budgets annexes



# 5. Régie Espace de liberté

C'est un budget de 5.5 M€ (dépenses réelles et dépenses d'ordre comprises). La section de fonctionnement s'élève à 5.15 M€ et la section d'investissement à 353 K€ (dont 12.8 K€ de restes à réaliser 2023 en dépenses).



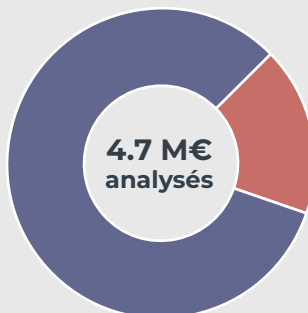
**Le complexe Espace de liberté est une régie de la communauté d'agglomération. Cet équipement structurant propose au public, aux scolaires, aux associations et clubs sportifs, l'accès à une piscine, un bowling et une patinoire.**

Le coût d'exploitation de cet équipement est de 5.15 M€ dont 2.4 M€ de charges de personnel. Les recettes propres issues de la tarification du service sont estimées à 2.4 M€ (stabilité par rapport à 2023). L'impact du prix de l'énergie et de l'inflation nécessite une participation du budget général d'un montant de 2 M€ pour faire face à ces charges. Pour la deuxième année consécutive, le bassin extérieur est fermé pendant 3 mois pour limiter le coût de l'énergie. Les dépenses d'équipement prévues (scoring du bowling, surfaceuse) seront financées par une subvention d'équipement du budget principal (200 K€). Le budget principal porte le projet de réhabilitation de cet équipement qui s'élèvera à 12 M€.



### Zoom au prisme du budget Cap Climat

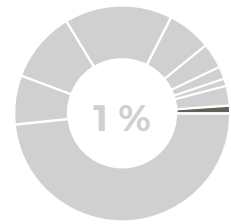
**Neutre 82 %**  
Masse salariale, maintenance, fourniture, habillement



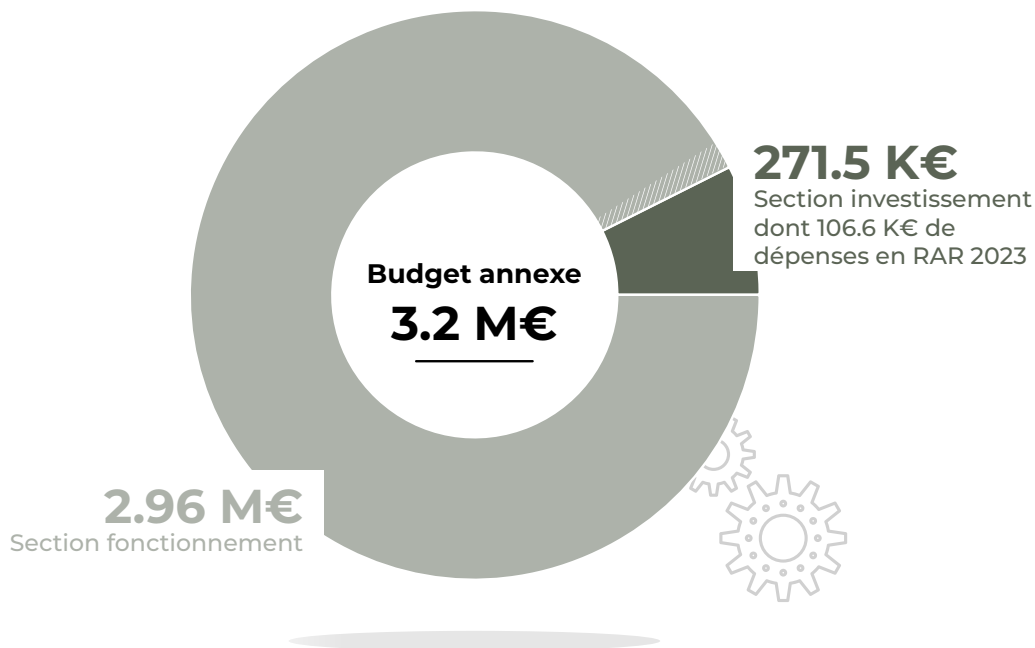
**Défavorable 18 %**  
Dépenses de gaz, surfaceuse et scoring du bowling



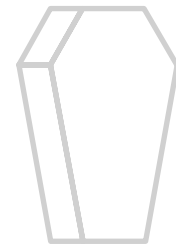
# 6. Régie des Pompes funèbres



C'est un budget de 3.2 M€ (dépenses réelles et dépenses d'ordre comprises), dont 2.96 M€ en section de fonctionnement et 271.5 K€ en investissement (dont 106.6 K€ de RAR dépenses 2023).



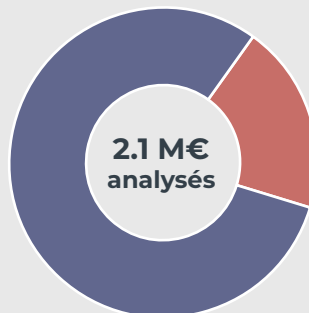
Le service public de pompes funèbres est un service géré en régie par la communauté d'agglomération. C'est un budget qui se finance entièrement par les recettes issues de la tarification du service, tout en pratiquant une politique de prix accessible pour tous.



71 K€ de dépenses d'équipement sont programmées en 2024 pour l'acquisition de mobilier funéraire (en lien avec l'extension du centre funéraire dont l'investissement est porté par le budget principal) et l'achat d'un utilitaire.

## Zoom au prisme du budget Cap Climat

**Neutre 80 %**  
Masse salariale, location des chambres funéraires au BP



**Défavorable 20 %**  
Achat d'un utilitaire thermique, frais d'essence

# 4. La dette de la collectivité

- RÉPARTITION DE L'ENCOURS
- ANALYSE DU RISQUE
- RÉAMÉNAGEMENT DE LA DETTE
- CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT
- NOUVEAUX EMPRUNTS 2024

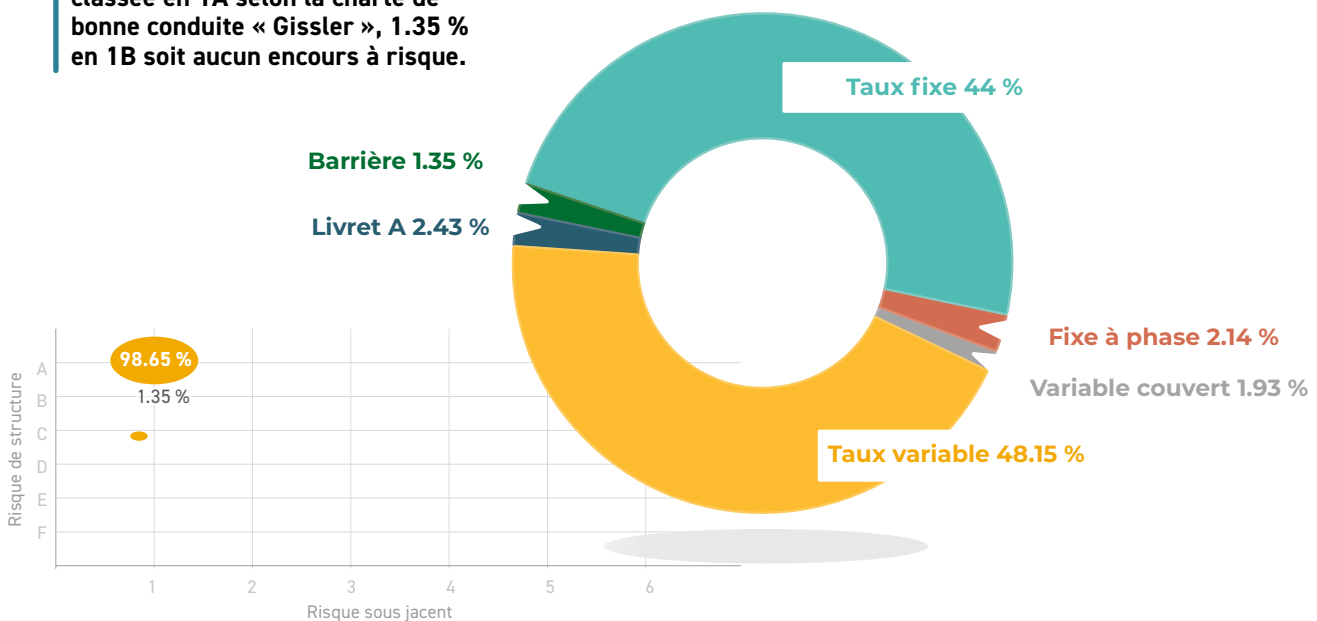
**L'encours de dette total tous budgets confondus de la collectivité au 31 décembre 2023 s'établit à 109 590 249 €, avec une durée de vie résiduelle de 12 ans et 6 mois.**

## Répartition de l'encours au 31 décembre 2023

	CRD au 31/12/23
Budget principal	27 519 355.41 €
Budget annexe eau	24 096 526.45 €
Budget annexe assainissement	38 031 844.52 €
Budget annexe environnement	2 329 533.05 €
Budget annexe ZA	9 043 911.11 €
Budget annexe EDL	320 939.75 €
Budget annexe pôle santé	7 200 977.94 €
Budget annexe la Peyrelade	1 047 161.12 €
<b>Encours Total</b>	<b>109 590 249.35 €</b>

## Analyse du risque

La dette du Grand Narbonne est sécurisée : 98.65 % de la dette est classée en 1A selon la charte de bonne conduite « Gissler », 1.35 % en 1B soit aucun encours à risque.



## 4. La dette de la collectivité

### Réaménagement de la dette

**En 2024, une opération de réaménagement de dette est prévue sur le budget annexe assainissement.**

**Cette opération devrait permettre de négocier des taux optimisés et de réduire les durées d'endettement sans alourdir le poids de l'annuité.**

### Capacité de désendettement

**C'est le nombre d'années qui serait nécessaire pour le remboursement de la dette si la totalité de l'épargne brute était affectée au remboursement du capital de la dette.**

**Pour le budget principal, la capacité de désendettement est de 2.5 ans au 01/01/2024 quand le seuil maximal est de 12 ans**

### Nouveaux emprunts 2024

**En 2024, si la totalité des investissements prévus se réalisent, le Grand Narbonne pourrait avoir recours à 19.7 M€ d'emprunts nouveaux répartis comme ceci :**

	Emprunts en RAR 2023	Emprunts nouveaux 2024
Budget principal		6 000 000.00 €
Budget annexe adduction eau potable	2 000 000.00 €	4 000 000.00 €
Budget annexe assainissement des eaux usées	1 000 000.00 €	6 500 000.00 €
Budget annexe transport	- €	3 200 000.00 €
<b>Total des budgets</b>	<b>3 000 000.00 €</b>	<b>19 700 000.00 €</b>

# 5. Le niveau des taux d'imposition

- TAXE FONCIÈRE BÂTI
- TAXE FONCIÈRE NON BÂTI
- TAXE D'HABITATION  
SUR LES RÉSIDENCES SECONDAIRES
- CFE
- TEOM

## 5. Le niveau des taux d'imposition

**D'une part, l'article 1636 B sexies du code général des impôts dispose que « les instances délibérantes des organismes de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre votent chaque année les taux des taxes foncières, de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et de la cotisation foncière des entreprises ».**

**Cette année encore et depuis 2010, soit pour la 14<sup>e</sup> année consécutive, les taux d'imposition restent inchangés.**



- > Taxe foncière bâti : 1.52 %
- > Taxe foncière non bâti : 7.80 %
- > Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 11.71 %
- > CFE : 32.08 %

D'autre part, en application des dispositions du 1 de l'article 1636 B undecies du code général des impôts, les établissements publics de coopération intercommunale ayant institué la taxe d'enlèvement des ordures ménagères votent chaque année le taux de cette taxe. Le Conseil Communautaire, par délibération N°C-248/2015 du 29 septembre 2015, a instauré des zones de perception sur lesquelles des taux différents de TEOM ont été votés.

Pour mémoire, ces zones sont définies comme suit :

ZONE 1	ZONE 2	ZONE 3
Taux d'imposition : 12 %	Taux d'imposition : 13.58 %	Taux d'imposition : 17.10 %
Narbonne hors Narbonne-Plage	Gruissan, La Palme, Leucate, Port-la-Nouvelle, Narbonne-Plage (sections cadastrales BI, LT, BK, BL, BM, BN, BO, BP, BR, BS, BT, BV, BW) Saint-Pierre-la-Mer (sections cadastrales BD, HD, HE, HK, HL, HA, HB, HC, HN, HM, HV, HP, HO, HW, HX, BK, HY, HZ, BO, BP, BN, BR, BT, BS, BV, BW, BX, BY)	Argeliers, Armissan, Bages, Bizanet, Bize-Minervois, Caves, Coursan, Cuxac-d'Aude, Fleury d'Aude hors Saint-Pierre-la-Mer, Ginestas, Mailhac, Marcorignan, Mirepeisset, Montredon-des-Corbières, Moussan, Nevian, Ouveillan, Peyriac-de-Mer, Portel-des-Corbières, Pouzols-Minervois, Raissac-d'Aude, Roquefort-des-Corbières, Sallèles-d'Aude, Salles-d'Aude, Saint-Marcel-sur-Aude, Saint-Nazaire-d'Aude, Sainte-Valière, Sigean, Treilles, Ventenac, Villedaigne, Vinassan

Des taux  
d'imposition  
**stables**  
depuis 2010

**Il est proposé que les taux adoptés en 2015 sur ces trois zones restent inchangés. Sur la base du produit de la taxe GEMAPI voté (2.69 M€), les taux d'imposition sur les taxes locales seront déterminés par la Direction Générale des Finances Publiques.**

# 6. Les principaux ratios du budget principal

Comparatif avec la moyenne nationale des collectivités de même strate

## 6. Les principaux ratios du budget principal

**Ces ratios figurent en première page du document budgétaire, et sont comparés aux valeurs de la moyenne nationale des collectivités de même strate (source : *Les Collectivités Locales en Chiffres 2023* « Ratios financiers des groupements de communes à fiscalité propre » en 2021).**

BUDGET PRINCIPAL	Prévisions 2024	Moyenne Strate
1 Dépenses réelles de fonctionnement nettes / Population	363.03 € / hab.	423 € / hab.
2 Produit des impositions directes / Population	162.65 € / hab.	227 € / hab.
3 Recettes réelles de fonctionnement nettes / Population	434.32 € / hab.	517 € / hab.
4 Dépenses d'équipement brut / Population	249.23 € / hab.	101 € / hab.
5 Encours de dette / Population	205.17 € / hab.	379 € / hab.
6 DGF / Population	88.35 € / hab.	86 € / hab.
7 Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	19.62 %	39.30 %
8 Dépenses de fonctionnement et remboursement dette en capital / Recettes réelles de fonctionnement	93.06 %	88.80 %
9 Dépenses d'équipements brut / Recettes réelles de fonctionnement nettes	37.63 %	19.50 %
10 Encours de dette / Recettes réelles de fonctionnement	30.98 %	73.20 %



# 7. L'état des effectifs et des charges de personnel

→ STRUCTURE DES EFFECTIFS  
→ DÉPENSES DE PERSONNEL (012)

## 7. L'état des effectifs et des charges de personnel

### → Structure des effectifs

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, les effectifs budgétaires permanents s'élèvent à 570 emplois : 511 pour la collectivité, 42 pour la régie Espace de liberté et 14 pour la régie des pompes funèbres, 3 pour la régie du Parc des expositions.

#### Effectifs permanents par filière (en ETP)

EFFECTIFS PERMANENTS PAR FILIÈRE (EN ETP)	EFFECTIFS BUDGÉTAIRES	EFFECTIFS POURVUS
Emplois fonctionnels	4.15	3.15
Filière administrative	150.15	138.95
Filière technique	256	241.6
Filière sportive	8	6.8
Filière culturelle	81.35	76.15
Filière animation	4	3
Autres emplois non cités	55	55
<b>TOTAL</b>	<b>558.65</b>	<b>524.65</b>

#### Effectifs permanents par budget (en ETP)

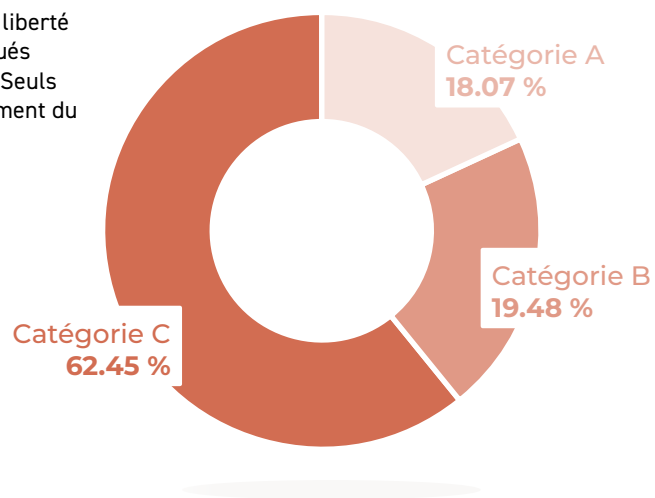
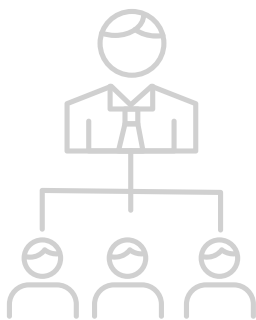
EFFECTIFS PERMANENTS PAR BUDGET (EN ETP)	EFFECTIFS BUDGÉTAIRES	EFFECTIFS POURVUS
Budget principal	283.65	257.75
Budget environnement	173	167.3
Budget eau	20	19.3
Budget assainissement	20	19.3
Budget transport	3	3
<b>Total collectivité</b>	<b>499.65</b>	<b>466.65</b>
Budget régie Pompes funèbres	14	14
Budget régie Espace de liberté	42	42
Budget régie Parc des expositions	3	2
<b>Total Régies</b>	<b>59</b>	<b>58</b>
<b>TOTAL</b>	<b>558.65</b>	<b>524.65</b>

## Répartition des emplois par catégories

La répartition des emplois budgétaires de la collectivité (hors régies) par catégorie fait apparaître **18.07 %** d'agents en catégorie A, **19.48 %** d'agents en catégorie B et **62.45 %** en catégorie C. Les fonctionnaires représentent **91.15 %** des effectifs pourvus.

Le personnel permanent contractuel représente **8.85 %** de l'ensemble des effectifs, et concerne essentiellement la filière administrative (**45.59 %**), la filière culturelle (**29.19 %**) et enfin la filière technique (**22.62 %**).

Les effectifs des régies (Pompes funèbres, Espace de liberté et Parc des expositions) sont majoritairement constitués de personnel de droit privé du fait de leur spécificité. Seuls **6.78 %** des effectifs sont fonctionnaires du fait notamment du positionnement hiérarchique de ces agents.



## → Dépenses de personnel (012)

Le budget prévisionnel 2024 des charges de personnel proposé s'élève à **29.56 M€**, compensés en partie des atténuations d'un montant prévisionnel de **1.06 M€**.

Budget principal	15 550 000 €
Budget environnement	8 300 000 €
Budget eau	1 040 000€
Budget assainissement	1 040 000€
Budget transport	250 000€
Budget régie Pompes funèbres	770 000€
Budget régie Parc des expositions	250 000€
Budget régie Espace de liberté	2 360 000 €

La masse salariale évolue de **8.1 %** tous budgets confondus

Au regard du budget 2023, la masse salariale connaît une évolution, tous budgets confondus, de **8.10 %**.



LE GRAND NARBONNE  
Communauté d'Agglomération  
12 bd Frédéric Mistral  
CS 50 100  
11 785 Narbonne CEDEX  
Tél. : 04 68 58 14 58  
Fax : 04 68 58 14 59

[www.legrandnarbonne.com](http://www.legrandnarbonne.com)

LIERS ARMISSAN BAGES BIZANET BIZE-MINERVOIS CAVES COURSAN CUXAC-D'AUDE FLEURY D'AUDE GIN  
SSAN LA PALME LEUCATE MAILHAC MARCORIGNAN MIREPEÏSSET MONTREDON-DES-CORBIÈRES MOUSSAN NARB  
AN OUVEILLAN PEYRIAC-DE-MER PORT-LA-NOUVELLE PORTEL-DES-CORBIÈRES POUZOLS-MINERVOIS RAÏ  
DE ROQUEFORT-DES-CORBIÈRES SAINT-MARCEL-SUR-AUDE SAINT-NAZAIRE-D'AUDE SAINTE-VALIÈRE SALL  
DE SALLES-D'AUDE SIGEAN TREILLES VENTENAC-EN-MINERVOIS VILLEDAGNE VINASSAN ARGELIERS ARM  
S BIZANET BIZE-MINERVOIS CAVES COURSAN CUXAC-D'AUDE FLEURY D'AUDE GINESTAS GRUISSAN LA P  
ATE MAILHAC MARCORIGNAN MIREPEÏSSET MONTREDON-DES-CORBIÈRES MOUSSAN NARBONNE NÉVIAN OUVE  
AC-DE-MER PORT-LA-NOUVELLE PORTEL-DES-CORBIÈRES POUZOLS-MINERVOIS RAÏSSAC-D'AUDE ROQUEFORT  
ÈRES SAINT-MARCEL-SUR-AUDE SAINT-NAZAIRE-D'AUDE SAINTE-VALIÈRE SALLÈLES-D'AUDE SALLES-D'AUDE S  
LES VENTENAC-EN-MINERVOIS VILLEDAGNE VINASSAN ARGELIERS ARMISSAN BAGES BIZANET BIZE-MINE  
S COURSAN CUXAC-D'AUDE FLEURY D'AUDE GINESTAS GRUISSAN LA PALME LEUCATE MAILHAC MARCOR  
PEÏSSET MONTREDON-DES-CORBIÈRES MOUSSAN NARBONNE NÉVIAN OUVEILLAN PEYRIAC-DE-MER PORT-LA-NOU  
EL-DES-CORBIÈRES POUZOLS-MINERVOIS RAÏSSAC-D'AUDE ROQUEFORT-DES-CORBIÈRES SAINT-MARCEL-SUR  
-NAZAIRE-D'AUDE SAINTE-VALIÈRE SALLÈLES-D'AUDE SALLES-D'AUDE SIGEAN TREILLES VENTENAC-EN-MINE  
DAIGNE VINASSAN ARGELIERS ARMISSAN BAGES BIZANET BIZE-MINERVOIS CAVES COURSAN CUXAC-D'AUDE FI  
E GINESTAS GRUISSAN LA PALME LEUCATE MAILHAC MARCORIGNAN MIREPEÏSSET MONTREDON-DES-CORB  
SAN NARBONNE NÉVIAN OUVEILLAN PEYRIAC-DE-MER PORT-LA-NOUVELLE PORTEL-DES-CORBIÈRES POU  
RVOIS RAÏSSAC-D'AUDE ROQUEFORT-DES-CORBIÈRES SAINT-MARCEL-SUR-AUDE SAINT-NAZAIRE-D'AUDE SA  
RE SALLÈLES-D'AUDE SALLES-D'AUDE SIGEAN TREILLES VENTENAC-EN-MINERVOIS VILLEDAGNE VINASSAN ARGE  
SSAN BAGES BIZANET BIZE-MINERVOIS CAVES COURSAN CUXAC-D'AUDE FLEURY D'AUDE GINESTAS GRUISSAN LA I  
ATE MAILHAC MARCORIGNAN MIREPEÏSSET MONTREDON-DES-CORBIÈRES MOUSSAN NARBONNE NÉVIAN OUVE  
AC-DE-MER PORT-LA-NOUVELLE PORTEL-DES-CORBIÈRES POUZOLS-MINERVOIS RAÏSSAC-D'AUDE ROQUEFORT  
ÈRES SAINT-MARCEL-SUR-AUDE SAINT-NAZAIRE-D'AUDE SAINTE-VALIÈRE SALLÈLES-D'AUDE SALLES-D'AUDE S  
LES VENTENAC-EN-MINERVOIS VILLEDAGNE VINASSAN ARGELIERS ARMISSAN BAGES BIZANET BIZE-MINE  
S COURSAN CUXAC-D'AUDE FLEURY D'AUDE GINESTAS GRUISSAN LA PALME LEUCATE MAILHAC MARCOR  
PEÏSSET MONTREDON-DES-CORBIÈRES MOUSSAN NARBONNE NÉVIAN OUVEILLAN PEYRIAC-DE-MER PORT-LA-NOU  
EL-DES-CORBIÈRES POUZOLS-MINERVOIS RAÏSSAC-D'AUDE ROQUEFORT-DES-CORBIÈRES SAINT-MARCEL-SUR  
-NAZAIRE-D'AUDE SAINTE-VALIÈRE SALLÈLES-D'AUDE SALLES-D'AUDE SIGEAN TREILLES VENTENAC-EN-MINE  
DAIGNE VINASSAN ARGELIERS ARMISSAN BAGES BIZANET BIZE-MINERVOIS CAVES COURSAN CUXAC-D  
RY D'AUDE GINESTAS GRUISSAN LA PALME LEUCATE MAILHAC MARCORIGNAN MIREPEÏSSET MONTREDON  
ÈRES MOUSSAN NARBONNE NÉVIAN OUVEILLAN PEYRIAC-DE-MER PORT-LA-NOUVELLE PORTEL-DES-CORB  
OLS-MINERVOIS RAÏSSAC-D'AUDE ROQUEFORT-DES-CORBIÈRES SAINT-MARCEL-SUR-AUDE SAINT-NAZAIRE-D  
E-VALIÈRE SALLÈLES-D'AUDE SALLES-D'AUDE SIGEAN TREILLES VENTENAC-EN-MINERVOIS VILLEDAGNE VIN